



PRIX LIONS DES JEUNES PLUMES FRANCOPHONES 2017-2018

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1^{er} - Esprit

« La francophonie n'est pas une langue, mais une civilisation ».

André MALRAUX

Ce concours a pour objectifs :

- De valoriser la francophonie, vecteur essentiel de la littérature d'expression française et de la Culture.
- De favoriser le développement des valeurs humanistes portées par la langue française : la liberté, la démocratie, les droits de l'Homme et le respect des différences.
- De valoriser l'apprentissage du français auprès des jeunes étrangers en leur proposant un projet séduisant capable de les enthousiasmer et de les convaincre de l'intérêt de la langue française dans leur formation humaniste et leur construction personnelle.

Article 2 - Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les Jeunes étrangers dont le français n'est ni leur langue maternelle, ni leur langue officielle, élèves de classes de français, âgés de 16 à 18 ans (au 31 janvier 2018). Les inscriptions sont individuelles.

Article 3 - Genre littéraire retenu : l'épistolaire : « je t'écris de... »

Sur un thème différent chaque année, les candidats devront rédiger une lettre.

Le texte devra être saisi en corps 12 avec un interligne de 1,5. La police de caractères sera classique : Arial ou Times. La lettre ne devra pas excéder deux pages (format 21 x 29,7 cm).

La lettre ne comportera aucune illustration, aucun dessin ou photo, le texte seul étant proposé à l'appréciation du jury.

Les textes seront envoyés par internet, sous fichier Word.

Toutes les productions réalisées dans le cadre de ce concours seront libres de tout droit.

Le thème 2017/2018 est « le Respect »

Article 4 - Inscription et remise des textes

Les lettres devront être adressées par courriel à la responsable du concours **au plus tard le 28 février 2018**, accompagnées de la fiche d'inscription que vous trouverez, sur le site :

<http://www.lions-france.org/ouest/concours-2158.html>

Seuls les dossiers correctement rédigés seront acceptés.

La responsable du concours est Andréa LE MASNE :

jpf@lionsd103w.fr

Article 5 - Sélection des lauréats

La responsable du concours organisera la sélection des lauréats. Elle choisira les membres du jury, parmi des professeurs de Lettres, des écrivains ou des personnes reconnues pour leur compétence en matière d'écriture.

Le jury sélectionnera les 15 meilleures lettres en tenant compte de la qualité de la réflexion sur le thème imposé, de la qualité de l'expression, de l'imagination, de l'originalité et de la structure du texte. Les « copier/coller » et les plagiat sont éliminatoires.

Ces 15 meilleures lettres seront lues et notées par tous les membres volontaires des Lions Clubs du district Ouest, afin de les départager et désigner les 3 lauréats qui seront récompensés. Il ne pourra y avoir d'ex-æquo. Les décisions du jury sont sans appel.

Les trois lauréats recevront un diplôme de participation paraphé par le gouverneur du district Ouest et les dotations de prix ci-dessous.

Article 6 - Dotation d'une valeur totale de 900 €

Premier prix : un chèque de 400 €

Deuxième prix : un chèque de 300 €

Troisième prix : un chèque de 200 €

Le premier lauréat aura la possibilité d'être accueilli à sa majorité, **pour un séjour d'un mois en France dans le Centre International Francophone** organisé par le Lions Clubs International à LA BAULE suivant les modalités d'organisation de ce Centre.

Article 7 - Résultats

La proclamation des résultats se fera au plus tard le 31 mars, à Vannes lors du congrès du Lions Clubs du district ouest

Article 8 - Intervention des professeurs

Les professeurs de Français langue étrangère proposeront ce concours à leurs élèves. Ils s'engageront alors à les encourager et à soutenir leur travail **sans se substituer** à eux. Ils devront vérifier l'orthographe des textes avant leur envoi.

Gouverneur du district

André RIBERA

Délégué commission humanisme

Hervé CADIN

Responsable du prix

Andréa LE MASNE